

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2005 à 18 h 30.

TOUS PRESENTS SAUF: ABSENTS:

Mme MONNIER

Mme POURCEL

Mme VALERA

PROCURATIONS:

Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration à Monsieur KAZARIAN

Madame LEGAY donne procuration à Monsieur AYMARD

Monsieur MOINE donne procuration à Monsieur TROPINI

Madame PIQUENOT donne procuration à Monsieur PERRIER

Madame RICCI donne procuration à Madame PETRI

Madame SEPVAL donne procuration à Monsieur MAGNAN

Déclaration commune du 23 juin 2005 Simiane avec Vous & Simiane Renouveau
Monsieur BROCH nous lit une déclaration conjointe des groupes d'oppositions SIMIANE RENOUEAU et SIMIANE AVEC VOUS (déclaration ci-jointe):
Force est de constater que votre plan de mise en circulation est un échec et qu'il ne fait pas l'objet d'une adhésion pleine et entière de la part de la population. Commerçants, - riverains, automobilistes, piétons tous se mobilisent contre ce médiocre projet et. Face à cette levée de bouclier populaire, nous vous demandons de retirer immédiatement ce plan qui a des effets néfastes et pervers pour la vie de notre ville et de ses habitants. Dés à présent, il vous appartient de constituer une commission extra municipale avec les personnes issues de cette coordination spontanée, afin de réfléchir et de proposer un nouveau plan de circulation et un nouvel aménagement du centre ville., les deux choses étant profondément liées. Les conclusions - de ces travaux devront être rendues à une date butoir assez proche. Ensuite, il vous appartiendra de prendre les décisions de bon sens qui s'imposeront, et ce nous n'en doutons pas, dans l'intérêt du bien commun.

Madame le Maire nomme Madame Montagnier comme secrétaire de séance:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 01 Simiane avec Vous 1 Divers	2 Simiane Renouveau	
24	2	

Compte rendu du conseil précédent

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 1 Divers		2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous
23		3

Madame le Maire informe qu'elle a répondu directement aux intéressés avant le conseil.

Monsieur ARNAUD arrive à 18 h 50

ORDRE DU JOUR N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

EXERCICE 2004.:

Déclaration de Monsieur GERARA pour les délibérations 1 et 2

1 - Cette année 2004 aura marquée plusieurs oppositions de ma part sur votre budget:

2 - la renégociation de l'emprunt qui provoque un surcoût de 68812 € soit plus de 4 millions de francs

3 - les subventions des associations ou comme par hasard une association avec une cassette récurrente de 2000€ voit ses comptes à 0 fin 2004

4 - la petite enfance , où nous attendons toujours que se mette en place la fameuse commission d'évaluation promise après le Budget Prévisionnel 2005 et jamais activé. Nous vous avons contesté, donné la parole dans « le petit Simianais » aux licenciées. Vous connaissez ainsi notre position sur ce sujet est il exact qu'un mandat émis par le Trésorier Payeur au nom de l'ADMR ? ? Est il exact qu'il y a 2 assignations au TA en cours? Quelles sont les conséquences pour la commune, et est il prévu d'une provision éventuelle? Les assignations au Prud'hommes par le personnel auront-ils à terme les mêmes conséquences ? Devant votre positionnement inflexible, partisans, je suis dans l'obligation ce soir de voter pour la première fois CONTRE ce compte administratif J'espère que pour les années qui restent, vous serez plus attentif à ce que nous dirons.

Monsieur BOYER: Pour ce qui concerne la crèche, il faut vous adresser à la crèche, c'est à dire à l'association pour l'accueil de la petite enfance

Monsieur BROCH: Moi non plus je ne voterai pas le compte administratif puisque c'est moi qui ai porté l'affaire au TA (Tribunal Administratif)

Monsieur BOYER: La subvention sera de 90 000 € comme cela a été voté en conseil.

Monsieur HARDY: Vous savez que nous avons voté une subvention qui permettait de payer le personnel, et son annualisation, dans ce but.

Monsieur BOYER: Vous pouvez argumenter sur 2004, mais pas sur 2005.

Monsieur BROCH: Mais en 2004 nous avons voté une subvention.

Monsieur BOYER :Oui, d'un montant total de 90 000 €

Madame le Maire ne peut prendre part au vote des comptes administratifs

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21 Majorité Municipale	2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous	1 Divers
21	3	1

ORDRE DU JOUR N°2 - COMPTE DE GESTION COMMUNE EXERCICE 2004.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 1 Divers	2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous	
22	3	3

ORDRE DU JOUR N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT EXERCICE 2004.

Madame BOSSY: pour les délibérations 3,4,5, et 6 Je tenais à réitérer le fait que nous étions pour une municipalisation des services de l'eau et de l'assainissement

Monsieur BOYER Nous en prenons note

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale		1 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20		5

ORDRE DU JOUR N° 4 - COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT EXERCICE 2004.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21 Majorité Municipale		1 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers
21		5

ORDRE DU JOUR N° 5 : COMPTE ADMINISTRATIF EAU EXERCICE 2004.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21 Majorité Municipale		2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 divers
21		4

ORDRE DU JOUR N°6 : COMPTE DE GESTION EAU EXERCICE 2004.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale		2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers
22		4

ORDRE DU JOUR N° 7 : RAPPORTS D'ACTIVITÉ - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2004

CET ORDRE DU JOUR N'EST PAS SOUMIS AU VOTE.

ORDRE DU JOUR N° 8 : REAMENAGEMENT DE LA DETTE COMMUNALE COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CAPITAL RESTANT DU : 141.977,86 €

Monsieur GERARA : Cette fois ci vous n'augmentez pas la charge de la dette, ce à quoi nous vous félicitons, en regrettant que notre recommandation n'ait pas été mis en pratique l'année dernière, ce qui aurait pu éviter ainsi 4 500 000 F de coût supplémentaire à la commune, et donc pour les contribuables.

Monsieur BOYER : L'objectif de l'année dernière n'était pas le même que celui de 2005, mais je m'en ré expliquerai en commission des finances dont vous faites partie.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous		

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

1 Divers

26

ORDRE DU JOUR N° 9 : REAMENAGEMENT DE LA DETTE COMMUNALE COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CAPITAL RESTANT DU : 109.168,69

Délibération annulée suite à une erreur de calcul de la banque

ORDRE DU JOUR No 10 - COMPLEMENT D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS DES HÉROS.

Madame BOSSY : Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons renégocié un prêt afin d'obtenir une certaine marge de manoeuvre au niveau investissement. A partir de cela et en programmant les travaux dans le cadre d'autorisation de programme sur 2005 et 2006 ce prêt n'a pas lieu d'exister. De plus, les travaux concernant le cours ne me semblent pas être conçus pour durer et le projet devrait être revu.

Monsieur BOYER : Les travaux sont prévus pour durer beaucoup plus longtemps que la durée du prêt puisque c'est ce qui semble vous préoccuper. On a un taux bloqué et on aura d'autres investissements à faire sur d'autres travaux, en l'occurrence, les chalets des Marres. Dans six mois nous n'obtiendrons pas les mêmes taux puisqu'ils ont commencé à remonter depuis quelques jours, la renégociation était destinée à avoir un taux d'endettement encore plus bas. Je pense qu'il est plus intéressant de travailler sur des prêts à taux bas et de garder la possibilité d'utiliser des fonds propres quand les taux remontent. Si on était certain d'obtenir les mêmes conditions en septembre, on renégocierait à ce moment, mais il vaut mieux tenir un taux à 3.42% que de renégocier sans savoir si on aura le même taux.

Monsieur BROCH : Peut-on changer de bureau d'études de temps à autre ?

Madame le Maire: Oui, avant nous avons la DDE, mais l'avantage avec la SEMEPA c'est qu'ils couvrent la totalité des compétences, s'il faut trouver un bureau d'étude en fonction de chaque projet.

Monsieur GERARA : Ce projet de réaménagement du Cours des Héros est prématuré car pour nous il doit faire partie intégrante d'une réflexion d'une Commission Extra Municipale qui aurait à charge outre le plan de circulation de la commune de proposer des solutions pour le devenir de notre centre ville.

MONSIEUR BROCH : Je suis d'accord, d'ailleurs, même dans votre majorité il y a eu des voix pour dire que ça manquait d'envergure et qu'on aurait du avoir un plan d'ensemble.

Monsieur HARDY Je fais partie de ces voix dont vous parlez, mais je pense que les travaux qui vont se faire ne bloquent pas l'avenir, il y a un certain nombre de choses qui nous tenaient à coeur et que je retrouve dans ce projet.

Monsieur BROCH : Ce que je reproche, c'est que vous avez décidé de la somme avant de faire le projet, je ne dis pas que ce sera moche, mais insuffisant

Madame le MAIRE : Certains travaux sont échelonnables sur plusieurs années, le Cours des Héros lui ne peut être bloqué plusieurs années. Pour répondre à votre reproche, ce n'est pas tout à fait ainsi que cela se passe, d'abord on fait des souhaits, le projet se dessine et se chiffre, ensuite le projet évolue avec les discussions, les propositions, par exemple lors de conseils informels auxquels vous participez.

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

22 Majorité Municipale

2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

22

4

ORDRE DU JOUR N° 11 : TARIFICATION CLSH - 4 - 14 ANS.

Monsieur GERARA : Pour nous, cette augmentation reste excessive. Pour la justifier, y a-t-il des prestations supplémentaires? Nous vous demandons de lisser sur les 3 ans à venir (jusqu'à la fin du mandat actuel) cette augmentation. Nous aimerions également connaître les statistiques sur la situation sociale des enfants qui fréquentent le Centre Aéré. Bien entendu, si vous teniez compte de notre suggestion, alors nous voterions POUR

Madame le MAIRE : Ce que nous aurions dû faire, c'est augmenter chaque année et non pas attendre 12 ans, de plus, en prestations supplémentaires il y a depuis deux ans des sorties qui n'existaient pas avant, je

ne veux pas nous comparer aux autres communes, mais je dois tout de même dire que malgré cette augmentation nous restons parmi les moins chers alors que les salaires des animateurs et leurs nombres ne cessent de croître, le coût des activités aussi .

Monsieur BOYER : Tant que budgétairement nous pouvions tenir, nous n'avons pas augmenté, les prestations offertes au CLSH, ont été très évolutives, pour exemple les locaux neufs dans le village.

Monsieur HARDY : Aujourd'hui, nous rendons un service qui est sous payé.

Madame le MAIRE : , Nous n'avons pas de statistiques sociales pour le centre aéré, contrairement aux vacances proposées à l'extérieur, c'est le même tarif pour tous les simianais, mais, beaucoup utilisent les bons CAF qui eux augmentent tous les ans, nous acceptons également les règlements en chèques vacances, et pour certains c'est le comité de leur entreprise qui rembourse le montant du CLSH.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Divers		1 Simiane avec Vous
25		1

ORDRE DU JOUR N° 12 : TARIFICATION CENTRE AERE – 11/17 ANS ACTIVITES JUILLET ET AOUT 2005

Monsieur GERARA : Lors de la dernière réunion de la commission des associations, qui s'était penchée sur la problématique de l'arrêt de la délégation de service à Léa Lagrange pour le secteur jeunesse, aucune solution n'avait été arrêtée définitivement. A la lecture d'un courrier adressé par le 1 er adjoint aux présidents d'associations, il apparaît qu'une structure a été mise en place en occultant totalement la commission des associations. Si nous sommes bien sûr et à priori favorable à une structure municipale, nous sommes franchement mécontent de la forme.

Madame le MAIRE : Le problème c'est que contrairement aux petites vacances où nous avons fonctionné en organisant des sorties, pour deux mois il nous a fallu l'agrément de la DDJS. On va tout de même voir en commission les propositions, et ce qui peut émaner de ces deux mois d'été, on figera une organisation ensuite.

Monsieur HARDY: Je ne suis pas d'accord avec cette déclaration , par rapport à ce qui a été dit en commission il n'y a rien de nouveau. La structure fonctionnera avec du personnel communal, il faudra bien qu'après nous recrutions quelqu'un si nous optons pour la municipalisation .

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers		
26		

ORDRE DU JOUR N°13 : DELIBERATION PORTANT FIXATION DU TARIF DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES.

Monsieur MAGNAN : Il faudrait faire un règlement sur le renouvellement, si par exemple le caveau est utilisé à la 28 ou 29 ième année comment à 30 ans on cesse la concession ? Madame le MAIRE Je ne crois pas que légalement on puisse demander le renouvellement à 28 ans sur trente, on l'étudiera, mais cette délibération n'a rien à voir avec ce problème.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers		
26		

ORDRE DU JOUR N°14 : BATIMENT COMMUNAL: CONVENTION

SOCOTEC: CLUB 31EME AGE.

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

26

ORDRE DU JOUR N°15 : CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ÉTAT CIVIL PAR INTERNET A L'INSEE.

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

26

ORDRE DU JOUR N°16 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ.

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

26

ORDRE DU JOUR N°17 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BASKET BALL.

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

26

ORDRE DU JOUR N°18 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ASSC FOOTBALL.

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

POUR **CONTRE ABSTENTION**

26

**ORDRE DU JOUR N°19 : DECISION MODIFICATIVE – SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE 2005 -**

POUR **CONTRE ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

26

**ORDRE DU JOUR N° 20 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL GÉNÉRAL PETITS TRAVAUX DE PROXIMITE ANNEE 2005
POUR L'AMÉNAGEMENT DE TAPIS AMORTISSANT A L'ÉCOLE
MATERNELLE.**

POUR **CONTRE ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

26

**ORDRE DU JOUR N°21 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FDAL 2005 - ACQUISITION DE
LOGICIEL ET IMPRIMANTE.**

POUR **CONTRE ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau
1 Simiane avec Vous
1 Divers

26

Monsieur HARDY quitte le conseil et donne procuration à Monsieur BOYER il est 19H40

**ORDRE DU JOUR N° 22 : PRET SANS PREFINANCEMENT POUR
L'ACQUISITION FONCIERE ET CONSTRUCTION DOUBLE REVISABILITE
LIMITEE (DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE) - 2EME
TRIMESTRE - 10 LOGEMENTS - LES SARMENTS N°2**

POUR **CONTRE ABSTENTION**

22 Majorité Municipale
2 Simiane Renouveau

POUR CONTRE ABSTENTION

1 Simiane avec Vous

1 Divers

26

ORDRE DU JOUR N°23 : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE ET L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE - ADHESION A CE DISPOSITIF- 2005/2006

POUR CONTRE ABSTENTION

22 Majorité Municipale

2 Simiane Renouveau

1 Simiane avec Vous

1 Divers

26

ORDRE DU JOUR N°24 : DENOMINATION DU COLLEGE 600 SIS SUR NOTRE COMMUNE.

Monsieur GERARA : Donner un nom à un établissement public, et surtout scolaire, est une excellente idée. Proposer comme dénomination à notre collège « François MITTERAND » au titre d'ancien Président de la République, cité comme un exemple pour notre jeunesse nous gêne. En effet, trop de zones d'ombres émaillent la vie de ce grand personnage, francisque d'or, observatoire, guerre coloniale et autres sujets plus légers. Je préférerais que le collège prenne le nom d'une figure départementale, résistant de la première heure, Maître d'oeuvre de la décentralisation, j'ai nommé Gaston DEFERRE. A défaut, nous proposons JEAN JAURES, grande figure du vrai socialisme, et défenseur de la Paix dans le Monde et qui l'a payé de sa vie

Madame le MAIRE : GASTON DEFERRE, nous y avons songé, mais il y a déjà plusieurs établissements qui portent son nom dans le département. JAURES nous n'y avons pas pensé. Et il y a bien des grands hommes dont les zones d'ombre sont bien plus grandes et dont on utilise le nom.

Madame BOSSY : Lors des réunions de la commission urbanisme, concernant la dénomination des voies il a été validé qu'aucune dénomination à consonnance politique ne devait être utilisée, pourquoi cela est-il remis en cause aujourd'hui.

Monsieur KAZARIAN : Nous avons malgré tout donné le nom de Louise MICHEL à une rue Madame le MAIRE : Je pense sincèrement que certains de nos présidents de la république ne sont pas seulement des hommes politiques.

Monsieur BROCH : C'est un poids bien pesant qu'un nom trop fameux disait Voltaire. J'ai la prétention de croire que celui dont on affuble un collège n'est pas neutre, mais contient plus qu'un simple amas de syllabes un projet une ambition que l'on partage. C'est là son honneur, c'est sa gloire. Qu'est il possible à Simiane de souhaiter pour ses enfants, à l'heure où les inquiétudes qui tourmentent l'esprit de vos concitoyens est perceptible. Un nom s'est ainsi imposé, celui de Jules Ferry, l'illustre instituteur de la France, républicain homme de gauche créateur de l'école laïque, gratuite et obligatoire rassemblant les français par delà les clivages politiques. Cet avocat polémiste, homme d'État né en 1852 député, président du sénat en 1893, maire de Paris pendant la guerre avec la Prusse, ministre de l'instruction publique., il contribua à l'élaboration de divers droits fondamentaux dont le droit de réunion et la liberté de la presse. Il ouvrit ainsi les portes des écoles secondaires aux jeunes filles ; donnant également à la France un nouveau souffle par la constitution d'un empire colonial après la guerre de l'Alsace Lorraine et en dénonçant une corruption rampante.

Allez vous éteindre cette lueur d'espoir Mme le Maire ?

A l'heure où de jeunes femmes sont insultées voire violentées pour refuser le port du voile est il acceptable que des professeurs soient récusés en fonction de leur sexe ou de leur enseignement, (par exemple sur l'évolution des espèces en biologie ou sur le génocide des juifs et des arméniens en histoire).

Est il acceptable que du droit légitime à se nourrir suivant ses habitudes culturelles on puisse glisser à la revendication des tables de caractère communautariste ?

L'école telle qu'il l'a voulue telle qu'il l'a pensée est un des derniers lieux à mettre en avant tout ce qui uni les êtres humains plutôt que ce qui divise. Voulez vous les diviser ?

Défenseur infatigable de la lutte sociale et politique contre toutes les &régulations capitalistes et pour la

promotion des services publics qui produisent de la solidarité et non de la charité, la lutte pour une émancipation intellectuelle et morale de tous afin qu'une conscience éclairée des vraies causes permette de résister aux fatalités idéologiques, la lutte pour l'émancipation laïque du droit gage de la liberté de tous les êtres humains.

La reniez vous Mme le Maire ?

C'est cet idéal républicain là, ouvert et émancipateur, vers lequel nos concitoyens portent leur regard, et c'est le nom de Jules Ferry, héros modéré et fondateur que nous voulons pour notre village et notre jeunesse qui est son espoir.

Loin de personnages contestés et contestables lâchant «on a tout essayé contre le chômage » et pour lesquels Lionel JOSPIN réclamait un droit d'inventaire. Est-ce cela le courage et l'exemple ou devrait on dire la fatalité ! Non, car ce n'est qu'ensemble que nous réussirons grâce à un collège fidèle à son passé à ses ambitions à son héritage républicain.

Madame le MAIRE : Tous les collègues devraient s'appeler JULES FERRY, de plus, JULES FERRY voulait un enseignement égal pour tous et démocratique ce qui n'est plus le cas aujourd'hui vu le budget de l'éducation nationale.

Monsieur BROCH : Si vous parlez d'hommage républicain je suis d'accord.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17 Majorité Municipale	2 Simiane Renouveau 1 Divers	5 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous
17	3	6

ORDRE DU JOUR N°25 : AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER L'ACTE D'ACQUISITION DES PARCELLES AL 1 - AL 3 et AL 4 POUR CREER UN CHEMIN PIETONS VERS LE COLLEGE.

Madame BOSSY : Le chemin piéton est très bien, mais pour la sécurité il faut aller plus loin au niveau routier avec l'arrivée du collège. Une étude sur l'ensemble du village devrait être réalisée afin de connaître les endroits sensibles et les nouvelles routes à réaliser de manière à conserver les terrains sans constructions et à ne pas bloquer l'évolution du village.

Monsieur GERARA : Nous sommes d'accord avec vous pour l'acquisition de ces parcelles, et nous vous demandons même d'acquérir une bande supplémentaire afin de prévoir l'implantation d'une voie complémentaire comme nous vous l'avions préconisé dans notre proposition de projet de l'aménagement de la Croix de fer et dont nous souhaitons qu'une Commission Extra Municipale en reprenne l'essence et l'améliore afin de coller avec les aspirations de la population...

Madame le MAIRE : On pense continuer à créer des bandes cyclables, hors véhicules -1 d'autre part il a déjà été difficile d'obtenir la vente de ces parcelles, cela a été possible parce qu'il s'agissait de faire passer des piétons et des cyclistes, penser à une route est une autre histoire...

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers		
26		

ORDRE DU JOUR N°26 : AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER TOUTES LES PIECES RELATIVES A L'ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARKING ROUTE DE SAINT-GERMAIN.

Madame le Maire explique que cette délibération précédemment retirée d'un conseil parce qu'il manquait un document de la banque, est une histoire où on tourne en rond : nous ne voulons pas signer sans cette levée d'hypothèque que la banque ne veut pas assumer sans notre délibération, on a donc avec le notaire trouvé ce moyen de débloquent la situation, en prenant une délibération précisant que la vente ne se fera qu'après la levée d'hypothèque

Monsieur BROCH : Dans ce cas nous ne devons pas signer, la banque peut trouver un autre moyen.

Madame le MAIRE : Moi, je n'ai pas fait de droit mais si le notaire m'affirme qu'on peut faire ainsi, je lui fais confiance. **Monsieur BROCH**: Si vous n'avez pas fait de droit ne vous mêlez pas de ce genre de chose.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers	2 Simiane Renouveau	
24	2	

ORDRE DU JOUR N°27 : CONVENTION BOUYGUES TELECOM / MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE RADIOELECTRIQUE ET DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Madame BOSSY : Je voudrais que vous me confirmiez le fait que les antennes sur les HLM vont bien être retirées ?

Madame le MAIRE : Concernant les antennes sur les HLM, ce que nous voulons c'est que les opérateurs puissent s'installer, mais le plus loin possible des habitations et a fortiori des écoles, là il s'agit du bassin des Molx, nous en sommes propriétaires ce qui nous laisse la possibilité de « contrôler ». A ce jour Bouygues n'est pas sur la commune, SFR s'est engagé à ôter ses antennes des bâtiments OPAC en installant un autre équipement derrière le bâtiment des services techniques près du cimetière afin de retrouver la même zone de couverture. Nous sommes en négociation avec Orange pour obtenir le même résultat ce qui est en très bonne voie. Orange étudie également un site sur les hauts quartiers où il n'y a aujourd'hui aucune couverture possible. Nous veillons particulièrement à ces dossiers et les antennes seront ôtées des HLM.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers		
26		

ORDRE DU JOUR N°28 : CONVENTION SFR - INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SUR LE SITE DES MOLX

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale 2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers		
26		

ORDRE DU JOUR N°29 : LIGNE A GRANDE VITESSE (LGV) PACA - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU DEBAT PUBLIC - DECISION DU CONSEIL

Madame BOSSY : Il serait peut-être nécessaire d'ajouter un article à cette délibération demandant de commencer par les problèmes de proximité de la ligne Marseille Aix plutôt que les grandes lignes.

Monsieur GERARA : Vaste question à laquelle il nous est demandé de donner notre avis. Cette question sera tranchée par le seul 1^{er} Ministre, et à ma connaissance nous ne sommes pas 1^{er} Ministre. Toutefois, je m'en tiendrai à l'avis émis au Conseil Régional:

- 1 - protection faune et flore
- 2 - protection terrains agricoles
- 3 - protection des populations par des murs anti bruits ,

4 - compensation aux habitants qui vont supporter ces nuisances

5 - Suivre un tracé autoroutier existant ou une voie ferrée.

En dehors de ces recommandations, ne me considérant pas qualifié sur ce dossier, je n'émettrais pas d'avis

Madame le MAIRE : Pour la LGV c'est effectivement le premier ministre qui décidera, cependant il m'apparaît important, même si Simiane n'est pas concernée, que nous demandions la protection du Pays d'Aix et du pied de la Sainte Victoire ne serait-ce que par solidarité nous devons donner un avis. Pour le RER nous pouvons préparer une motion communale commune pour le prochain conseil.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale		2 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers
22		4

L'ordre du jour-étant épuisé la séance est levée à 20 h 40.